

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Mont-de-Marsan, le 4 février 2014

Inondations dans les Landes

**La Chambre de Commerce et d'Industrie solidaire des entreprises sinistrées**

*Pour aider les entreprises à faire face aux dommages causés par les fortes crues des derniers jours, la CCI des Landes met en place une aide financière d'urgence.*

La Chambre de Commerce et d'Industrie des Landes a décidé d'accompagner les entreprises durement touchées par les inondations, qui sont survenues ces derniers jours dans le département des Landes.

Un numéro, le 05 58 90 95 03, est en place pour les entreprises affectées par cette situation exceptionnelle pour une prise en compte rapide de leur demande.

En effet, la CCI met à leur disposition une "aide financière d'urgence" pour subvenir à leurs besoins de première nécessité, à leurs achats ou aux réparations urgentes. Ceci, dans l'attente d'une indemnisation par leur assurance et ainsi faciliter la reprise de leur activité dans les meilleurs délais.

Cette "aide financière d'urgence" est destinée aux commerçants, prestataires de services et industriels, inscrits au Registre du Commerce et des Sociétés des Landes. Un Conseiller d'entreprise s'engage à venir les rencontrer ou les recevoir sous 48 heures.

Ce soutien vient compléter les dispositifs déjà mis en place par le RSI, certains établissements bancaires et les mesures de chômage partiel.

**Contact presse :**

**Sylvia Souillet-Désert / 06 37 05 10 69 – 05 58 05 44 85 / [sylvia.souillet-desert@landes.cci.fr](mailto:sylvia.souillet-desert@landes.cci.fr)**